

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00087

Numéro SIREN : 430 017 962

Nom ou dénomination : A.V.R.M

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 4333

A.V.R.M

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 €

Siège social : route de Chalais

16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

430 017 962 RCS ANGOULEME

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 24 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-quatre août, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social,.

Sont présents ou représentés :

- Madame Rose Marie VELASCO, propriétaire de	200 parts
- La succession d'Antoine VELASCO, propriétaire de	300 parts
soit un total de	500 parts
sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.	

Madame Rose Marie VELASCO préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement du gérant décédé,

La présidente ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DECISION UNIQUE

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Antoine VELASCO, gérant.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Monsieur Antoine VELASCO :

Madame Rose-Marie VELASCO née BARON, demeurant Les Cloneries – 16360 BAIGNES-SAINT-RADEGONDE, pour une durée indéterminée à compter du 24 août 2021.

Madame Rose-Marie VELASCO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Rose-Marie VELASCO est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Madame Rose-Marie VELASCO représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

La Présidente :

Madame Rose Marie VELASCO



La succession d'Antoine VELASCO :

Julien VELASCO



Samuel VELASCO

